



## Informations sur l'installation

|                                      |                            |                              |                              |
|--------------------------------------|----------------------------|------------------------------|------------------------------|
| <b>Nom de l'installation visitée</b> | MA de Rivière-des-Prairies |                              |                              |
| Statut                               | Public                     | Nbre de lits perm. au permis | 72                           |
| Établissement\CIUSS\CISSS            | Montréal NIM               | Adresse                      | 7099 boul Maurice -Duplessie |
| Région (Point cardinal, si requis)   | Montréal                   | Ville                        | Montréal                     |

## Informations sur la visite

|                   |             |
|-------------------|-------------|
| Date de la visite | 4 juin 2025 |
|-------------------|-------------|

## Droits des résidents et des personnes proches aidantes



Les droits des résidents sont fondamentaux et tant l'installation que le comité de résidents ou le comité des usagers ont la responsabilité d'en assurer la promotion.  
Dans une optique d'amélioration continue des pratiques, une démarche structurée d'évaluation du degré de satisfaction des résidents et de leurs proches doit être réalisée.

| Recommandations  | Élément(s) non conforme(s)   | État d'avancement |
|--|--|-------------------|
| 1. S'assurer que les résidents et leurs proches aient des opportunités de donner leur point de vue sur le milieu de vie. | • Aucun mécanisme structuré n'est mis en place annuellement pour évaluer le degré de satisfaction des résidents et de leurs proches. | En cours          |

## Pratiques cliniques



S'assurer que les résidents reçoivent des soins d'assistance et des services adaptés à leurs besoins en favorisant l'autodétermination et dans le respect de leur dignité :

- Utilisation de l'histoire de vie par les différents acteurs du milieu de vie;
- Pratique du PAB accompagnateur intégrée;
- Rencontres interdisciplinaires réalisées.

| Recommandations  | Élément(s) non conforme(s)  | État d'avancement |
|--|---|-------------------|
| 2. S'assurer qu'une rencontre interdisciplinaire permettant de cibler les besoins prioritaires et les objectifs d'intervention pour le résident soit réalisée dans le respect du délai prévu à la procédure. | • Une rencontre interdisciplinaire est réalisée pour les résidents, mais elle ne respecte pas le délai prévu à la procédure de l'établissement. | En cours          |

## Milieu de vie



Milieu de vie accueillant, chaleureux, adapté et personnalisé permettant au résident et à ses proches de sentir comme à la maison;  
Milieu de vie animé, inclusif, évolutif permettant aussi des activités spontanées et tenant compte des capacités fonctionnelles des résidents;  
Milieu de vie favorisant la cohésion entre les résidents, leurs proches, le personnel, les bénévoles et la communauté.

| Recommandations   | Élément(s) non conforme(s)              | État d'avancement |
|---|---|-------------------|
| 3. S'assurer qu'un comité milieu de vie soutienne activement l'amélioration continue des soins et services offerts aux résidents. | • Il n'y a pas de comité milieu de vie. | Non débuté        |